

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 – 02 - 09

Séance du 14 février 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix sept, le quatorze février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TROGNO, Messieurs, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN

**BUDGET DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N° 1**

EXERCICE 2017

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Christine MANFREDI
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Marie-Claire
PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis
FERRARA), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire),
Monsieur Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Monsieur Pierre
LUCIANO),

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice
CATTAUI

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170214-DEL20170209-BF
Date de télétransmission : 28/02/2017
Date de réception préfecture : 28/02/2017

A la demande de Monsieur le Trésorier Municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante afin d'inscrire les crédits nécessaires aux opérations de récupération de TVA relatives aux investissements réalisés en 2016 et 2017 sur le Budget de l'Assainissement collectif - exercice 2017, et se traduisant par les écritures d'ordre suivantes :

Section d'Investissement :

Recettes :

		Libellé	Montant €
Chapitre 27	Compte 2762	Créance transfert de droit à déduction de TVA	52 500,00
Chapitre 041	Compte 2315	Créance transfert de droit à déduction de TVA	291 703,89
			TOTAL 344 203,89

Dépenses :

		Libellé	Montant €
Chapitre 23	Compte 2315	Installations techniques	52 500,00
Chapitre 041	Compte 2762	Installations techniques	291 703,89
			TOTAL 344 203,89

Le Conseil Municipal, par :

29 Voix POUR

2 ABSTENTIONS

(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOUILLARD)

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte la décision budgétaire modificative n°1 proposée sur le Budget de l'Assainissement collectif - exercice 2017

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY